

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement Hauts-de-France
Bureau du 25 novembre 2021

Le bureau de CRHH s'est déroulé en visio le 25 novembre 2021. Les principaux points qui ont été abordés sont les suivants :

1°) Recomposition du CRHH

La composition actuelle du CRHH a été actée par l'arrêté du 4 mars 2016 suite à la fusion des régions pour une durée de 6 ans. La répartition des membres est rappelée ainsi que le fonctionnement actuel. Les 6 ans étant écoulées, il est nécessaire de recomposer le CRHH. La méthode d'organisation pour recomposer ce comité est proposée aux membres du bureau. Une consultation en ligne sera effectuée mi-décembre.

Le détail est disponible dans le diaporama.

2°) Étude sur les loyers des allocataires CAF du parc privé

Retrouvez la présentation [ici](#) ainsi que l'[étude complète](#).

3°) Logements locatifs sociaux/

État d'avancement des agréments 2021 :

Au 24/11/2021, les logements financés représentent 40 % de l'objectif actualisé du CRHH. 6 454 logements doivent encore être engagés pour atteindre l'objectif.

L'URH n'a pas d'alerte particulière à émettre à ce stade. Les territoires délégués et les DDT ne voient pas d'alerte particulière non plus et que c'est un rythme classique.

Encadrer la production HLM dans les communes comptant plus de 40% de logements sociaux :

La nécessité d'assurer les conditions d'une mixité sociale dans les communes fortement dotées en habitat social a été rappelée lors du comité interministériel des Villes du 29/01/21. L'offre nouvelle devra contribuer à la diversification et au renouvellement du parc de logements et il faudra encourager le développement de l'offre de PLS, de logements intermédiaires en accession ou privés. La région est particulièrement dans le viseur. 70 communes sont concernées essentiellement dans le Pas-de-Calais et le Nord. Certaines communes ont bien diminué leur production mais certaines construisent encore. Le détail est disponible dans le diaporama.

Des points d'attention et des pistes d'application en région sont exposées.

Point d'avancement plan de relance :

La DHUP a reventilé des crédits entre certaines régions mais la région ayant des perspectives de consommation totale des crédits, n'a pas été impacté. Les délégations de 63,3 M€ ont été effectuées mais aujourd'hui, près de 60 % du montant ont été consommés.

Encore 27,5 M€ doivent être engagés d'ici la fin de l'année. 1,78 M€ restent encore à déléguer et les opérations pouvant être éligibles sont discutées avec les acteurs DDT et collectivités.

Acquis-améliorés en Région : quelles perspectives ?

Après 3 ans d'appels à projets régionaux sur les acquis-améliorés, une évaluation est nécessaire : un bilan complet sera fait début 2022. Un appel à volontaires est lancé pour

monter un groupe de travail pour creuser les pistes d'évolution. L'appel à candidatures se fera par mail.

4°) Parc privé

La dynamique en région est très forte sur les dossiers autonomie et propriétaires bailleurs mais aussi sur le volet de la rénovation énergétique. Le complément de crédits ne permet toujours pas de couvrir les besoins. Le besoin est encore de 10 M€

Un petit zoom sur la rénovation énergétique est effectué sur les 10 premiers mois de l'année: 64 740 logements rénovés pour 659 M€ de travaux générés et environ 221M € de primes ou de subventions versées.

5°) Actualisation de la liste régionale du foncier public mobilisable pour la construction de logements (SGAR)

Un rappel du dispositif réglementaire est effectué. Le préfet de région souhaite remobiliser les services sur ce sujet. La dernière liste régionale du foncier public date de 2018. Actualiser la liste permet de donner une vitrine du foncier public mobilisable pour faire du logement, de purger la liste des biens vendus ou cédés, et d'ajouter des biens nouvellement mobilisés. La présence d'un bien sur la liste n'oblige pas à réaliser des logements sociaux.

Les critères pour ajouter un bien sur la liste sont précisés ainsi qu'un rappel de la procédure qui nécessite une consultation du CRHH (détails dans le diaporama).

Ensuite, la liste des biens à purger et à ajouter est présentée.

Certains membres du bureau réagissent et s'interrogent sur cette liste. La liste n'est donc pas validée en séance et une consultation dématérialisée sera organisée après une nouvelle prise de contact entre le SGAR et les acteurs l'ayant demandé.

La présentation est disponible [ici](#).

5°) Point pensions de famille et un point sur les formations logement d'abord (DREETS)

Les objectifs de création de place de pensions de famille sont présentés par département. Potentiellement 1 358 places sur la période 2017-2022 s'ajouteront aux 1 579 déjà existantes. Le détail des objectifs par département est disponible sur le diaporama.

Les acteurs du plan Logement d'Abord vont être accompagnés par des formations d'accompagnement dans l'accès et le maintien dans le logement. Les formations auront lieu 3 jours répartis sur 3 mois(1 jour/mois). Les objectifs, le contenu de la formation et le calendrier des sessions sont détaillés dans le diaporama. Il ne faut pas hésiter à s'inscrire. D'autres pourraient être organisées par la suite.